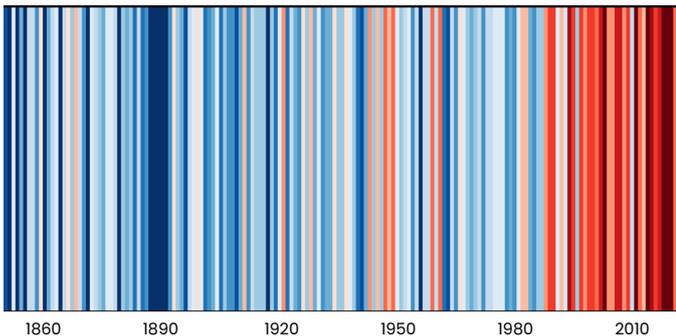


Santé et changements climatiques : allier atténuation, adaptation et prévention en santé.

Point Villes-Santé

février 2024

Le dérèglement climatique est un défi majeur pour la santé publique^{1,2,3}. Si la hausse des températures en est la manifestation la plus emblématique, il se caractérise également par d'autres phénomènes, par exemple une modification des vents, de la couverture nuageuse et des précipitations, ainsi qu'une hausse du niveau des mers et des événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, feux etc.)⁴.



« Warming stripes » : les variations de températures en France de 1850 à 2022. Graphisme et responsable scientifique : Ed Hawkins, NCAS, UoR à partir des données de Berkeley Earth, NOAA, UK Met Office, MeteoSwiss, DWD, SMHI, UoR & ZAMG. (CC BY 4.0).

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UN PROCESSUS COMBINÉ À D'AUTRES DÉRÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.

Le dérèglement climatique n'est pas isolé des autres conséquences des activités humaines sur l'environnement, parmi lesquelles figurent la perte de biodiversité, la pollution des milieux (air, eaux, sols) ou encore la raréfaction des ressources naturelles.

Le concept des « limites planétaires »^{5,6,7} permet de saisir l'ampleur de ces conséquences, en définissant neuf processus biophysiques planétaires associés

à des seuils qu'il faudrait ne pas dépasser pour que l'environnement planétaire demeure sûr pour l'humanité :

- le changement climatique,
- l'érosion de la biodiversité,
- la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore,
- les changements d'utilisation des sols,
- l'acidification des océans,
- l'utilisation mondiale de l'eau,
- l'appauvrissement de la couche d'ozone,
- l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement (pollution chimique),
- l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère.



En 2023, 6 des 9 limites sont considérées comme franchies, dont celle du changement climatique⁸, induisant une déstabilisation majeure du système planétaire. Face à ce sombre constat, l'action est nécessaire pour ralentir ces processus et agir sur les conditions de vie, notamment à la fin du siècle. La lutte contre les dérèglements environnementaux s'inscrit donc dans une perspective de justice intergénérationnelle.

¹ OMS (2021), [Changement climatique et santé](#).

² Santé publique France (2022), [Changement climatique : un enjeu prioritaire de santé publique](#).

³ OMS Bureau régional de l'Europe (2023), [Déclaration de Budapest](#), adoptée par les pays de la Région européenne.

⁴ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2023), [Chiffres clés du climat : France, Europe et Monde](#).

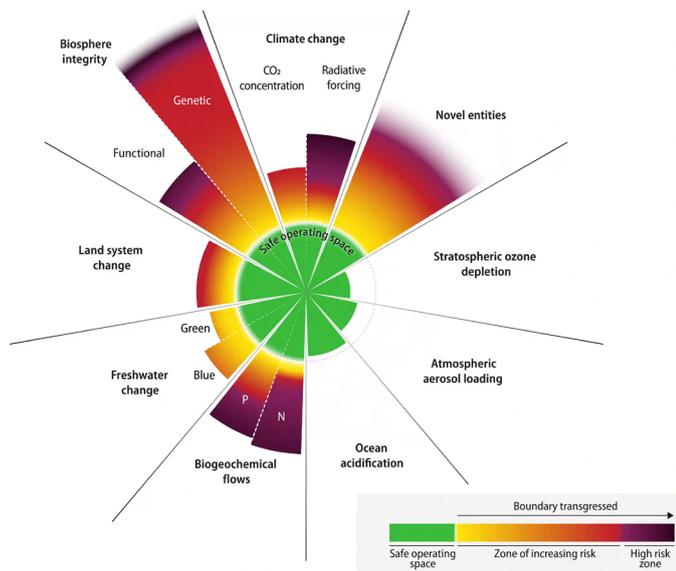
⁵ Rockström J, Steffen W, Noone K et al. (2009), [A safe operating space of humanity](#). Nature 461, 472-475.

⁶ Steffen W et al. (2015), [Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet](#). Science 347, 1259855.

^{7,8} Richardson K et al. (2023), [Earth beyond six of nine planetary boundaries](#). Sciences Advances. Vol 9, Issue 37.

« Considérant (...) qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins, (...) »

« Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »
[Charte de l'environnement](#), intégrée au préambule de la Constitution de la Ve République.



État des variables de contrôle pour les 9 limites planétaires (Richardson et al 2023).

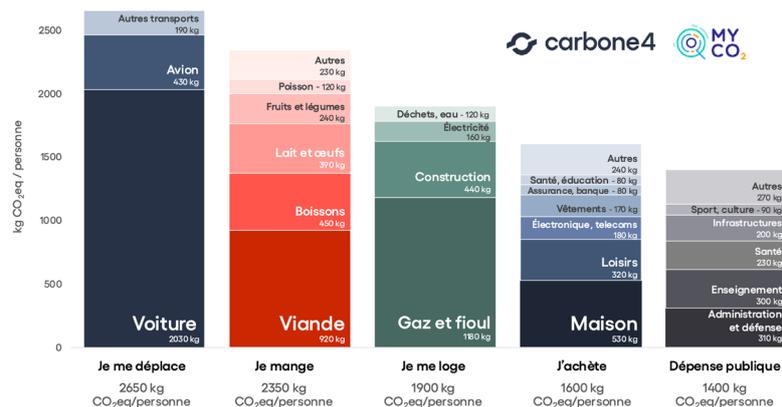
DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET INÉQUITÉ EN SANTÉ.

Tant à l'échelle mondiale que locale, **les populations sont exposées de manière inégale aux conséquences des changements climatiques**⁹. Ceci conjugué à un différentiel de vulnérabilité, notamment selon l'âge, le statut socio-économique, l'état de santé et les capacités à y faire face¹⁰, les risques pour la santé sont plus importants pour certaines catégories de populations, entraînant un accroissement des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé à l'échelle mondiale mais aussi très locale.

AGIR SUR LES CAUSES DES DÉRÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX POUR LES ATTÉNUER.

Les causes des dérèglements environnementaux sont majoritairement anthropiques, ainsi l'humanité détient les leviers pour agir. **La France contribue aux émissions mondiales de gaz à effet de serre** : en 2021, les émissions moyennes de CO₂ par habitant, en incluant les émissions importées, sont supérieures

(7 tonnes¹¹) à celles de l'empreinte mondiale par habitant (4,7 tonnes¹²) ; **il y a donc une responsabilité à agir**. Le schéma ci-dessous permet de comparer le poids des activités humaines sur l'empreinte carbone en France, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par la demande intérieure du pays¹³ (soit leurs divers degrés de pression sur le climat), tout en les ramenant à l'échelle de l'individu. Toutefois, les comportements individuels sont conditionnés par le contexte global : cadre de vie, contexte socio-économique, etc. **L'action à l'échelle collective est alors nécessaire** pour permettre et accompagner les changements de pratiques, pour atténuer les changements climatiques mais aussi, plus largement, les dérèglements environnementaux dus aux activités humaines. Ces actions ont, de plus, des co-bénéfices pour la santé humaine ; en revanche, **la prise en compte des inégalités sociales et territoriales est un point de vigilance majeur afin de ne pas aggraver l'iniquité en santé**.



Gaz inclus : CO₂ (hors UTCAFF France), CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, H₂O (traînées de condensation).
 Sources : MyCO₂ par Carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalyse V3 et INCA 3.

Les compétences des villes et des intercommunalités, en matière d'environnement, d'alimentation, d'énergie et d'aménagement, **leur confèrent donc un rôle important à jouer**.

⁹10 IPCC (2022), [6th Assessment Report \(WG2\), Impacts, adaptation and vulnerability](#) ; chap 7 Health, Wellbeing and the Changing.

¹¹ En incluant les deux autres acteurs principaux GES (CH₄ et N₂O), elle est estimée à 8,9t/habitant.

¹² Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2023), [La France face aux neuf limites planétaires](#).

¹³ Cf. définition INSEE de [l'empreinte carbone](#).



©Freepik

» Transports en commun et mobilités actives.

Les interrelations complexes entre changements climatiques et qualité de l'air sont documentées : les sources anthropiques de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre sont souvent les mêmes, et les vagues de chaleur augmentent la pollution à l'ozone¹⁴. **Les politiques visant à réduire la place de la voiture, au bénéfice des transports en commun et des mobilités actives permettent de limiter les émissions de GES, d'améliorer la qualité de l'air et d'augmenter l'activité physique.** Les choix politiques doivent veiller à la mobilité de toutes et tous, et faire face au défi des inégalités sociales et territoriales d'accès aux mobilités durables.

► **Evry-Courcouronnes** dispose d'atouts pour se déplacer à vélo, mais la part du vélo dans les déplacements du quotidien est faible. La population est moins enthousiaste pour ce moyen de déplacement que celle des cœurs de métropoles. Après une concertation, la Ville a mis en place un plan d'actions pour développer une « culture vélo » : balades exploratoires, dispositif « savoir rouler à vélo » en milieu scolaire, stages d'apprentissage du vélo pour les adultes dans un objectif d'aide à l'insertion professionnelle, etc. Cet accompagnement vers l'usage du vélo est renforcé envers les habitants des QPV.

» Systèmes alimentaires durables et sains.

La transition vers des systèmes alimentaires respectueux de l'environnement et vers des habitudes alimentaires saines est un levier pour lutter contre le changement climatique et la dégradation des milieux. Les collectivités agissent via le soutien aux systèmes agricoles locaux et biologiques, des repas dans les cantines moins carnés, ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement des personnes vers des choix alimentaires sains, durables et économiques.

Ce dernier point n'est pas négligeable : les menaces pesant sur la santé des plantes et les pertes de pollinisateurs contribuent à perturber les systèmes alimentaires. Des pertes de production¹⁵ seront un frein supplémentaire à l'accès à une alimentation saine, y compris à l'échelle locale. La lutte contre les ISS demeure donc un enjeu majeur.

► **Le Grand Chalonnais**, dans le cadre des parcours éducatifs en santé, anime des ateliers de découverte des légumes de saison dans les écoles, dès la maternelle. Les ateliers sont adaptés en fonction de l'âge. Les enfants y découvrent les noms des légumes, la façon dont ils poussent et les dégustent après avoir composé une tartine ou un personnage.



► Via le PAT Métropolitain, **la Ville de Brest** a accueilli la « [maison de l'alimentation itinérante](#) » de l'association Aux Goûts du Jour. L'ensemble des services ont été mobilisés pour organiser des ateliers de cuisine participatifs, des rencontres avec des professionnels du territoire, des ateliers scolaires, des formations professionnelles, etc. autour de l'alimentation saine et durable. Via un financement de l'ARS, des ambassadeurs du « bien manger » ont été recrutés pour développer la sensibilisation par les pairs.

► **Pour plus d'exemples d'actions de Villes-Santé :** [RfVS \(2023\), Alimentation et activité physique : les villes et intercommunalités actrices en promotion de la santé.](#)

¹⁴ Ineris (date inconnue), [Changement climatique et qualité de l'air](#).

¹⁵ FAO, PNUE, OMS, OIE (2022), [One health joint plan of action 2022-2026](#).

» Consommation d'énergie et confort dans les bâtiments.

Par leurs compétences en matière d'habitat, **les villes et intercommunalités peuvent informer les habitants et accompagner certaines copropriétés sur la rénovation thermique et énergétique des logements**, qui ont des impacts directs sur la santé (confort d'été et d'hiver, poids des factures d'énergie, santé mentale, etc.). Elles ont aussi un rôle prépondérant sur les équipements communaux et intercommunaux, en particulier ceux accueillant des personnes vulnérables.

► **La Rochelle** a mis en place un plan d'actions d'amélioration du confort d'été visant à réhabiliter ses écoles, dans lesquelles les températures au printemps devenaient problématiques. Les principaux axes sont : limiter les effets du rayonnement solaire (brise-soleil, volets, application d'un revêtement blanc sur les toitures), améliorer l'isolation thermique et végétaliser l'environnement.



► **Le Grand Chalon** a construit un nouvel espace petite enfance « le Grand Jardin », constitué d'une crèche de 24 places, d'un relais petite enfance et d'un lieu d'accueil enfants-parents. Le projet a intégré de nombreux enjeux environnementaux et de santé. Il est notamment construit avec une ossature et une charpente bois, une isolation thermique en bottes de pailles et est recouvert d'une toiture végétalisée. Raccordé au chauffage urbain, sa consommation énergétique sera 20% inférieure à la norme de 2012. Les matériaux intérieurs permettent de préserver le confort l'été en cas de forte chaleur, la qualité de l'air et la qualité acoustique.

Au-delà des changements climatiques, quelles actions face aux bouleversements environnementaux ?

Les villes et intercommunalités ont d'une manière plus large, des leviers pour agir en santé-environnement sur des enjeux liés aux autres limites planétaires, comme par exemple :

- **Désimpermeabiliser les sols et (ré)aménager des espaces verts**, dans un quadruple objectif de préservation des milieux, des santés humaine, animale et végétale. Retrouvez des exemples d'actions, [en cliquant ici](#).
- **Protéger la quantité et la qualité de la ressource en eau** : réduction des rejets polluants dans l'environnement, protection des périmètres de captages d'eau, distribution de l'eau potable, etc. Par exemple, la Ville de Strasbourg sensibilise les particuliers et les artisans (peintres, garagistes, menuisiers, coiffeurs, etc.) aux gestes protecteurs de la ressource en eau (économie d'eau, bricolage, médicaments, etc.) via des opérations collectives.
- **Réduire le recours aux plastiques**, par exemple dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Retrouvez des exemples d'actions, [en cliquant ici](#).

S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DES DÉRÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.

Les conséquences du dérèglement climatique sur la santé sont déjà visibles. En complément des actions d'atténuation, des mesures d'adaptation sont nécessaires. **Quelques exemples sont illustrés ci-après.**

>> Hausse des températures et des épisodes climatiques extrêmes.



Les événements climatiques extrêmes tels que les canicules, vagues de froid, tempêtes, inondations, etc. ont des effets évidents sur la santé physique, sociale et mentale. C'est aussi le cas de l'augmentation des températures moyennes : y compris hors canicule, la hausse des températures à l'extérieur et dans les bâtiments peut entraver la vie sociale, la qualité de vie au travail, l'apprentissage, les loisirs et le sommeil. **Les collectivités accompagnent les personnes vulnérables face aux événements extrêmes, mais elles peuvent aussi aménager des environnements et des bâtiments favorables à la santé**, notamment en limitant l'effet d'îlots de chaleur urbains et en créant des îlots de fraîcheur.

> Les villes, et en particulier leurs CCAS, recourent aux registres municipaux des personnes dites « vulnérables » pour mettre en œuvre une surveillance socio-sanitaire, garder le contact avec les personnes fragiles, leur rappeler les mesures de prévention, voire pour intervenir au domicile¹⁶.

> L'extension des horaires d'ouverture des parcs et des jardins l'été, et la communication sur les lieux de fraîcheur dont certains équipements publics (bibliothèque, musée, etc.) et autres bâtiments (églises, etc.) peuvent permettre de supporter la chaleur.

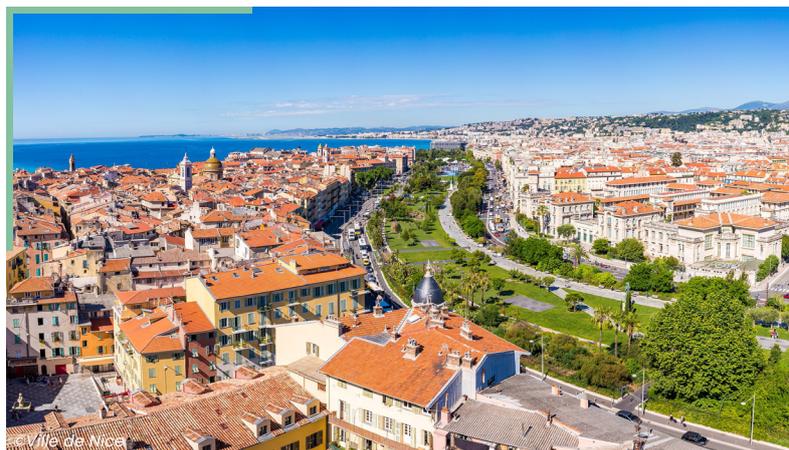
> De nombreuses villes cartographient leurs îlots de fraîcheur. Dans le cadre de son CLS et de son PCAET, **Metz Métropole**, en collaboration avec l'Université de Lorraine et en coopération transfrontalière avec la Ville de Worms, a identifié ses zones de surchauffe et ses oasis climatiques via une démarche participative dans laquelle les habitants ont géocalisé ces dernières. L'enquête a également permis de mieux comprendre les effets de la chaleur sur la vie quotidienne.



Nuage de mots issu de la concertation réalisée à Metz. ©Université de Lorraine.

> **Nantes Métropole** a mené une démarche conjuguant des mesures physiques via un observatoire du microclimat urbain (réseau de micro-capteurs) et la mesure « sensible » pour comprendre les ressentis des personnes face à la chaleur et les stratégies individuelles mises en place. Ces travaux permettent de repérer les inégalités socio-spatiales face à la chaleur.

> **La Ville de Nice** a mis en place des stratégies de végétalisation dans l'espace public à diverses échelles : végétalisation des rues, création de boisements urbains, etc. Elle porte également un projet de prolongation de la promenade du Paillon, située en cœur de ville : ce projet de « forêt urbaine » aboutira à la création d'un nouvel espace vert sur une zone précédemment entièrement minérale.



¹⁶ Santé publique France (2022), *Canicule et santé : enquête sur les pratiques des communes françaises*.

► **La Ville de Bordeaux** a remis en état de fonctionnement ses 216 fontaines à eau potable. Précédemment réalisés par une entreprise extérieure, l'entretien et la maintenance des fontaines à boire est confiée, en 2021, à la Direction des Bâtiments et notamment à l'atelier plomberie de Bordeaux Métropole (service mutualisé). Il met en marche les fontaines en eau vers le mois de mars, fait des rondes régulières de maintenance préventive tout au long de la saison, mène des interventions curatives en cas de signalements ou de constatations de dysfonctionnements et met en hivernage la majorité des fontaines en novembre/décembre. En hiver, une douzaine de fontaines à boire répartie sur le territoire de la Ville de Bordeaux demeure en fonctionnement, pour maintenir l'accès à l'eau potable pour tous.



► Exposition aux ultra-violets (UV).

La diminution de la couverture nuageuse, conjuguée aux changements de comportements face à la hausse des températures (exposition de la peau au soleil dès le début du printemps), mène à une plus grande exposition aux UV, augmentant les risques de cancer de la peau¹⁷. **Les villes peuvent miser sur l'ombrage dans l'espace public et dans les cours d'écoles.** Elles sensibilisent également les agents et le grand public aux gestes protecteurs.

► **La Ville de Grenoble** pilote une démarche « le Soleil : un peu, beaucoup ? PRUDEMMENT ! » visant à sensibiliser les agents et à informer le public, notamment les personnes fréquentant des lieux tels que les centres de loisirs, les accueils périscolaires, les équipements sportifs, les installations ludiques et temporaires dans les parcs. Les personnes sont ainsi informées sur l'indice UV et les bons gestes à adopter.



► Activité physique.

L'activité physique, bien qu'ayant un rôle protecteur pour la santé, fait progressivement face à de nouveaux défis dans un contexte de hausse des températures : jours d'activité physique perdus à cause de la chaleur, inadéquation de certains équipements sportifs à la chaleur, la sécheresse ou la montée des eaux¹⁸, etc. Les villes aménagent alors des îlots de fraîcheur, souvent à l'aide de végétalisation, qui sont un support pour l'activité physique dans un contexte de hausse des températures moyennes.

► De nombreuses villes, telles que **Besançon, Bordeaux, La Rochelle, Lyon, Paris, Strasbourg** ou encore **Thionville** désimperméabilisent et végétalisent les cours d'écoles. Elles deviennent alors un support pour l'activité physique des enfants tout au long de l'année, mais constituent également des lieux de fraîcheur.



¹⁷ PNUE (2020) cité par Sécurité Solaire (2020), [News de la couche d'ozone : ça continue d'aller mieux, mais faut rien lâcher...](#)

¹⁸ WWF France (2021), [Dérèglement climatique : le monde du sport à +2°C et +4°C.](#)

>> Pollens allergisants, santé des végétaux.

Près d'un tiers des français est allergique à des pollens¹⁹. Avec la hausse des températures, les périodes de pollinisation sont allongées. De plus, l'augmentation de la concentration en CO₂ dans l'air ambiant accroît significativement la production de pollens²⁰. **Ainsi, le nombre de personnes allergiques augmente, de même que les symptômes de ces dernières** (rhinites, asthme, conjonctivite). **Ils ont des impacts importants sur la qualité de vie mais aussi sur l'absentéisme au travail et à l'école.** Plus largement, les végétaux sont impactés par les changements climatiques amenant les collectivités à réfléchir aux espèces adaptées aux microclimats urbains locaux, en tenant compte de nombreux paramètres dont certains liés à la santé humaine (pollens allergisants, capacité à rafraîchir, etc.).

> Pour plus d'exemples d'actions de Villes-Santé : [RfVS \(2020\), Espaces verts urbains : promouvoir l'équité et la santé.](#)

>> Espèces animales à enjeux pour la santé.

Via la perturbation des écosystèmes, les interactions au sein du monde vivant sont modifiées, entraînant des changements dans la circulation des vecteurs et des pathogènes²¹. **Les collectivités travaillent sur des politiques de protection de la biodiversité, qui ont des co-bénéfices pour la santé humaine.** Toutefois, **les villes ont également un rôle à jouer sur la régulation de certaines espèces à enjeux** telles que le ragondin, le moustique tigre ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne, notamment de par leurs obligations réglementaires en matière d'hygiène et de salubrité. En effet, la prolifération de certaines espèces est un enjeu de santé publique car elles peuvent transmettre des maladies, comme par exemple le moustique tigre, avec la dengue, le chikungunya, le zika, etc. Ainsi, les cas autochtones de dengue deviennent plus fréquents sur le territoire national²². De plus, il constitue une gêne telle, qu'il limite les usages dans les lieux colonisés (aires de jeu, jardins etc.), menant à des conséquences sur la santé mentale ou encore la limitation d'activités physiques et d'interactions sociales. La régulation de ces espèces doit désormais intégrer les changements climatiques comme paramètre qui modifie leurs cycles de vie dans les milieux urbains.

Plus généralement, le passage d'une lutte chimique polluante à une lutte préventive et intégrée, avec les habitants et les acteurs du territoire (mairies de quartiers, bailleurs sociaux, commerçants, associations, gestionnaires des espaces extérieurs, etc.) est un défi complexe pour les collectivités.



> **Bordeaux Métropole** a mis en œuvre une lutte préventive contre le moustique tigre dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Elle a notamment mis en place des diagnostics participatifs des gîtes larvaires dans les écoles et les crèches de ces quartiers, qui ont permis d'informer et d'outiller les habitants sur les bons gestes, y compris chez soi, sans stigmatiser par une intervention directe sur les logements. L'ensemble de la démarche s'appuie également sur la mobilisation d'habitants « ambassadeurs » et sur un travail d'accompagnement renforcé de micro ilots d'habitation, qui ont permis de faire baisser la population de moustique tigre.

>> Santé mentale.

L'éco-anxiété, qui ne fait pas encore l'objet d'une définition consensuelle, est caractérisée par une anxiété, un stress face au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes²³. Elle n'est pas une maladie mentale et, pour la plupart des chercheurs, il s'agit d'une réponse rationnelle et saine face à la gravité des problématiques environnementales²⁴. Néanmoins, elle peut engendrer une souffrance importante, d'autant plus lorsqu'elle touche des personnes fragilisées (personne anxio-dépressive, personne concernée par des addictions, etc.).

²¹ FAO, PNUE, OMS, OIE (2022), [One health joint plan of action 2022-2026](#).

²² Santé publique France (2022), [Dengue en France métropolitaine : les cas autochtones en hausse](#).

²³ Donjon J. (2022), [Éco-anxiété, un enjeu de santé mentale ?](#), Revue Santé mentale, Hors-Série Août 2022.

²⁴ Inserm (2022), [L'éco-anxiété, une maladie mentale, vraiment ?](#)

» Formaliser les objectifs communs avec les partenaires et s'associer pour les mettre en œuvre.

» **L'Eurométropole de Strasbourg** s'appuie sur son troisième CLS pour asseoir la santé environnementale comme une thématique puissante. Le cadre du CLS permet à la collectivité et ses partenaires de travailler en transversalité, en tenant compte des conséquences du changement climatique. Le CLS 3 permettra de mener des actions sur l'urbanisme favorable à la santé, la surchauffe urbaine et les îlots de chaleur, les perturbateurs endocriniens, les espèces à enjeux (moustique tigre, punaises de lit, tiques), l'alimentation et l'agriculture durable, l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air, etc. L'accent est mis sur les publics vulnérables, particulièrement exposés à des facteurs de risques environnementaux, mais également aux territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

» Faire vivre l'intersectorialité entre les services.

» **La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville** porte un PCAET et un CLS. Dans ces deux documents de planification, de nombreuses actions sont concourantes en matière de mobilité, d'alimentation, de cadre de vie et de santé environnementale (ex : qualité de l'air, perturbateurs endocriniens etc.). Ces actions sont construites de façon conjointe afin d'être pertinentes et efficaces. De plus, la chargée de mission PCAET et la chargée de mission santé sont toutes deux impliquées dans les groupes de travail du réseau SYNAPSE, créé dans le cadre du PRSE et visant à mettre en relation les acteurs concernés par la santé-environnement à plus grande échelle (association, institution, collectivités...) pour élaborer des projets communs, mettre en relation les acteurs et avoir une vision de l'existant.

» **Bordeaux Métropole** veut développer un système alimentaire favorable à la santé des humains et de l'environnement et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Le Projet alimentaire de territoire (PAT) et le Contrat local de santé métropolitain (CLS) sont tous deux mobilisés en ce sens. Le PAT accompagne la transition du territoire vers l'émergence d'un système agricole et alimentaire durable. Il s'appuie sur le Conseil Agricole et Alimentaire, qui inclut des acteurs de la santé, pour assurer une démarche multi-partenariale avec les élus et les acteurs locaux. Le CLS est quant à lui l'outil de coordination et le cadre juridique et partenarial

du projet territorial de santé permettant d'engager des actions concrètes en prévention et promotion de la santé. La Métropole mobilise également le PCAET dans une logique de transversalité notamment avec la santé : action sur la promotion d'un urbanisme durable et favorable à la santé (bruit, pollution lumineuse, risque inondation, dépollution etc.), action consacrée à la lutte contre les îlots de chaleur, etc.

» Systématiser les solutions à grande échelle, au-delà des expérimentations.

» Face à l'urgence à agir, **la Ville de Lille** et ses partenaires volontaires (173 structures en décembre 2023 - aménageurs et acteurs de la construction neuve ou de la rénovation tels que bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, bureaux d'études, etc.) se sont engagés dans un « [Pacte bas carbone](#) ». Ce Pacte vise à généraliser et déployer massivement des actions réduisant l'impact du bâtiment sur le climat, l'environnement et la santé. Les opérations visées sont tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de bâtiments résidentiels et tertiaires (bureaux, équipements privés et publics...) portés par une personne morale ou par un professionnel de l'immobilier ou de l'aménagement. Au-delà des exigences opérationnelles, la démarche se veut fondamentalement coopérative. Plusieurs outils sont mis en œuvre par la Ville de Lille pour faire évoluer les pratiques : expertise municipale, référentiel, rubrique en ligne, ateliers...

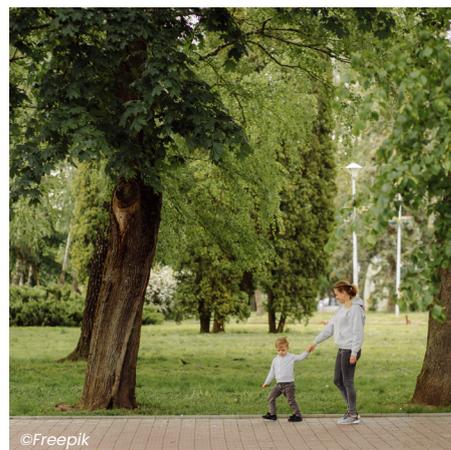
» Identifier et mettre en œuvre les solutions avec les habitants.

» Depuis 2016, **Metz Métropole et la Ville de Worms (Allemagne)** ont monté un partenariat « Tandem » dans le champ de la transition énergétique. La collaboration a abouti à des projets communs visant notamment l'implication du grand public sur l'adaptation au changement climatique. Outre un travail sur l'identification par les habitants des îlots de chaleur et le vécu face à la chaleur (cf. supra), un escape game franco-allemand portant sur l'adaptation climatique et les bonnes pratiques individuelles a été imaginé et développé. Il a connu un fort succès auprès des habitants de l'Eurométropole de Metz et de Worms. Il a ensuite été adapté dans plusieurs villes allemandes (Nuremberg, par exemple), à Namur, ou encore à Nice.

CONCLUSION

Les villes et intercommunalités sont au cœur de l'action en santé-environnement et ont des leviers importants pour lutter et s'adapter aux changements climatiques, et plus largement lutter contre les dérèglements environnementaux. Les actions mises en place peuvent s'appuyer sur des co-bénéfices pour la santé humaine, la biodiversité et la qualité des milieux. Toutefois, il est nécessaire de souligner que les leviers d'actions des villes et intercommunalités sont actuellement bridés : les collectivités sont mises en position de faiblesse pour agir en responsabilité face aux grands enjeux de santé et d'environnement. Les bonnes volontés ne suffisent pas si elles ne sont pas accompagnées d'un système soutenant l'ensemble des collectivités. La capacité à agir des villes et intercommunalités s'est dégradée du fait d'une baisse des moyens financiers (explosion des coûts de l'énergie, transfert de charges, diminution des marges de manœuvres fiscales, etc.) conjuguée à une décentralisation affaiblie. Finalement, si les villes et intercommunalités sont un échelon incontournable pour agir en faveur de la santé et de l'environnement, mais leur capacité à agir se heurte à des logiques systémiques et de grande échelle. Chaque acteur se doit d'agir à hauteur des enjeux, en cohérence avec le consensus d'urgence à œuvrer drastiquement en faveur de la santé environnementale²⁶.

²⁶ RIVS (2023), [Face à l'urgence et l'ampleur des enjeux santé-environnement, les Villes-Santé veulent être soutenues pour un passage à l'action d'une ampleur inédite.](#)



» Remerciements

Ce document est une mise à jour d'une synthèse de 2018, suite aux rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé « *Santé et changements climatiques : allier atténuation, adaptation et prévention en santé* », qui se sont tenues au mois de juin 2023 à Nice. Nous remercions l'ensemble des intervenants et participants pour leurs contributions aux réflexions, notamment Mathilde Pascal de Santé publique France pour sa conférence introductive. Ce Point Villes-Santé a été réalisé grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Santé et de Santé publique France, que nous remercions vivement.

Février 2024.

Réseau français Villes-Santé

EHESP, bâtiment Max Weber - 2, rue Henri Le Guilloux - 35033 RENNES
secretariat@villes-sante.com - 06 67 59 72 86 - villes-sante.com

